



ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2001)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Arthur Andersen s.r.l., dont le rapport figure ci-après.



D.A. Dodge, gouverneur



D.W. MacDonald, directeur de l'administration

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

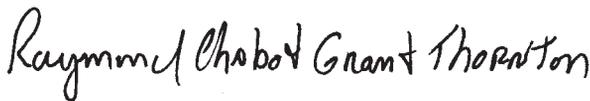
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2001 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2000 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 16 janvier 2001.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Société en nom collectif
Comptables agréés



ARTHUR ANDERSEN S.R.L.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 18 janvier 2002



BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 23,2 millions de \$(42,8 millions de \$ en 2000)	<u>2 149,2</u>	<u>2 111,0</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	43,4	38,8
Monnaie	65,6	48,5
Services de banque centrale	<u>31,1</u>	<u>31,3</u>
	140,1	118,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	73,6	75,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Coûts relatifs à l'impartition (note 11)	23,2	–
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées.....	<u>(96,8)</u>	<u>(75,6)</u>
	140,1	118,6
AUTRES DÉPENSES		
Coûts relatifs à la restructuration (note 11)	<u>28,7</u>	–
	168,8	118,6
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u>1 980,4</u>	<u>1 992,4</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2001

ACTIF	2001	2000
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	391,9	742,0
Autres devises	3,8	4,9
	395,7	746,9
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	647,5	952,3
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	12 605,6	9 134,7
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 799,8	8 342,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	16 976,7	15 293,8
Autres bons	428,8	1 666,7
Autres placements	2,6	1 500,3
	38 813,5	35 938,0
Immeubles de la Banque (note 5)	149,2	162,8
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 410,7	1 357,5
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	387,9	390,6
	1 798,6	1 748,1
	41 804,5	39 548,1

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



PASSIF ET CAPITAL

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Capital versé (note 7).....	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 8).....	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	38 820,6	36 775,3
Dépôts		
Gouvernement du Canada	1 005,2	16,1
Banques	1 307,1	1 669,2
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	23,8	101,8
Autres dépôts	<u>289,6</u>	<u>267,0</u>
	2 625,7	2 054,1
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	224,6	584,4
 Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-
Tous les autres éléments du passif	<u>103,6</u>	<u>104,3</u>
	103,6	104,3
	<u>41 804,5</u>	<u>39 548,1</u>

D.A. Dodge, gouverneur

S. Vokey, c.a., comptable en chef

Au nom du Conseil

J.S. Lanthier, C.M., F.C.A.,
président du Comité de la vérification

H.H. MacKay, c.r., administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque émet les billets de banque canadiens. Elle voit à leur conception (y compris à l'intégration des éléments anticontrefaçon), à la distribution des billets neufs, ainsi qu'au remplacement des billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction regroupe deux grandes activités : la promotion de la stabilité financière et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soit assurée la fourniture de divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à des opérations et des systèmes de soutien efficaces. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels en fonction d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, qui est effectuée selon la méthode de répartition des prestations. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs (douze ans). L'excédent des gains (pertes) actuariels nets dépassant 10 % du total des obligations au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs (douze ans). L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

Les changements résultant de l'adoption le 1^{er} janvier 2000 des nouvelles normes comptables en ce qui concerne les avantages sociaux versés aux employés ont été appliqués de manière prospective.

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe b), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR), la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2001 (la même qu'en 2000).

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

g) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

h) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

i) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le SACR, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 2001 (la même marge qu'en 2000). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2001 (la même qu'en 2000).



j) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

k) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Traitements	83,4	93,6
Avantages sociaux et autres frais de personnel	13,8	15,7
Coût des billets de banque	24,6	10,0
Entretien des immeubles	18,9	18,5
Services et fournitures	54,3	36,9
Amortissement	<u>26,3</u>	<u>26,0</u>
	221,3	200,7
Coûts relatifs à l'impartition	23,2	-
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(96,8)	(75,6)
Autres	(7,6)	(6,5)
	140,1	118,6
Coûts relatifs à la restructuration	28,7	-
Total	<u>168,8</u>	<u>118,6</u>

Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice considéré.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. Les dépenses recouvrées pour 2001 au titre des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers incluent les coûts liés à l'impartition.

4. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 10, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 3,3 % (5,8 % en 2000). Celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,0 % (6,4 % en 2000) et de 6,3 % (6,5 % en 2000) respectivement. Le rendement moyen des autres bons, dont l'échéance moyenne est de moins de un mois, était de 2,3 % (5,8 % en 2000). La juste valeur totale des placements s'élève à 40 385,6 millions de dollars (37 198,9 millions de dollars en 2000).

5. Immeubles de la Banque

	2001			2000		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	74,9	92,6	168,0	71,9	96,1
Matériel informatique et logiciels	57,0	37,4	19,6	63,0	37,2	25,8
Autre équipement	139,4	102,4	37,0	139,0	98,1	40,9
	<u>363,9</u>	<u>214,7</u>	<u>149,2</u>	<u>370,0</u>	<u>207,2</u>	<u>162,8</u>

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 279,0 millions de dollars (305,1 millions de dollars en 2000).

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	2,0	1,4	5,7	2,6
Cotisations des employés	0,4	0,3	0,0	0,0
Prestations versées	20,8	19,8	5,7	2,6
Charge (revenu) au titre des régimes	(15,1)	(12,3)	14,7	11,8
Perte sur compression	-	-	8,9	-
	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Au 31 décembre				
Obligations au titre des prestations constituées	486,4	444,2	87,4	88,6
Juste valeur de l'actif des régimes	632,6	657,8	0,0	0,0
Situation de capitalisation - excédent (déficit) des régimes	146,2	213,6	(87,4)	(88,6)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	55,6	39,0	(41,0)	(23,1)

Les hypothèses actuarielles significatives (moyennes pondérées au 31 décembre) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	<u>Régime de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Taux d'actualisation	5,75 %	6,11 %	5,99 %	6,05 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	5,70 %	6,06 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement

La Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux diffèrent de ceux qu'elle a retenus pour les évaluations actuarielles du *Régime de pension*.

Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Exploitation

La Banque a conclu un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Ce contrat, qui arrivera à échéance en 2011, prévoit le versement de montants fixes totalisant 136,7 millions de dollars et de montants variables qui seront fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements résultant des autres services de soutien totaliseront 9,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, la Banque ne détenait aucun placement effectué en vertu de cet arrangement. À la fin de 2000, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 %.

En outre, la Banque a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 2001 et en 2000.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		<u>2001</u>	<u>2000</u>
		En millions de dollars	
Contrats de devises	– achats	165,4	133,0
	– ventes	165,4	1 654,5

Au 31 décembre 2001, l'encours des contrats de devises consistant en des engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes était nul (1 521,5 millions de dollars en 2000).



c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		2001	2000
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	-
	- ventes	1 411,1	1 358,3

Au 31 décembre 2001, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,25 %) s'élevait à 1 411,1 millions de dollars; ces contrats ont tous été réglés le 8 janvier 2002 (à la fin de 2000, des contrats totalisant 1 358,3 millions de dollars et portant intérêt au taux de 5,75 % étaient toujours en cours).

11. Impartition des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers et restructuration des services généraux

En 2000, la Banque a mis sur pied un important projet en vue de déterminer les modalités les plus appropriées pour soutenir les opérations et les systèmes relatifs au programme fédéral de placement des titres au détail. Au terme des études réalisées, la Banque a entrepris d'impartir les activités de soutien du programme à un fournisseur du secteur privé, mais en continuant d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. En 2001, la Banque a signé avec EDS Canada un contrat visant la prestation des services de soutien à l'égard des opérations et des systèmes liés aux titres au détail. Le contrat, d'une durée de 9,5 années, a pris effet le 1^{er} septembre 2001. Aux termes de ce contrat, des employés de la Banque ont intégré les bureaux d'Ottawa de la société EDS. Le coût non renouvelable total de l'impartition lié à ce projet s'est élevé à 23,2 millions de dollars, somme qui est entièrement recouvrable auprès de l'agence Placements Épargne Canada du gouvernement fédéral.

Le projet d'impartition achevé, la Banque a entrepris de restructurer ses services généraux afin de les adapter aux besoins de l'organisation de taille réduite qu'elle est devenue. Ce programme de restructuration devrait être terminé en 2003. Le coût de la restructuration en 2001 se chiffre à 28,7 millions de dollars, ce qui comprend une charge à payer de 5,8 millions de dollars pour le départ des employés excédentaires prévu en 2002, ainsi qu'une perte sur compression au titre des avantages sociaux versés aux retraités (note 9).